

REUNION DU 16 MAI 2017

Le mardi seize mai de l'an deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERY Michel, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes **SERY** Michel, **LEGRAS** Magalie, **QUAISSE** Gilles, **GUEVILLE** Alexandra, **MOREAU** Sylvie, **FILOQUE** Sophie, **AUDRAN** Cédric, **HAVARD** Joachim, **SCHMIDT** Maxime, **LAVICE** Jean-Pascal formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : MICHEL Delphine

Secrétaire de séance : Magalie LEGRAS

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 *DEL 012/2017*

Budget principal :

Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité laissant apparaître un excédent De fonctionnement de 48 263.78€ et un déficit d'investissement de 22 004.59€.
Il est approuvé à l'unanimité du conseil municipal

COMPTE DE GESTION 2016 *DEL 013/2017*

Budget principal :

Le compte de gestion du receveur est présenté au conseil municipal et est identique au compte administratif de la commune. Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 48 263.78€ et un déficit d'investissement de 22 004.59€.
Il est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT *DEL 014/2016*

Après avoir voté le compte administratif, il est nécessaire de prévoir l'équilibre budgétaire et le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

L'affectation du résultat est proposée comme suit :

- un déficit de fonctionnement de :	16 545,28
- un excédent reporté de :	64 809,06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 263,78
- un déficit d'investissement de :	22 004,59
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	22 004,59

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	48263,78
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	22 004,59
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	26 259,19
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	22 004,59

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76**DEL 015/2017**

La commune d'Ancourteville sur Héricourt a délibéré en date du 30 août 2016 en faveur du retrait du SDE 76 des 41 communes de Rouen Métropole. Cependant, ces communes adhéraient encore au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine. Compte tenu que cette compétence revêt d'un caractère accessoire et qu'il est possible pour les 41 communes de conclure des conventions de gestion, le SDE76 propose un retrait total des 41 communes de Rouen Métropole.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le retrait définitif des 41 communes de Rouen Métropole du SDE 76.

OPPOSITION AUX NOUVELLES MODALITES DE DEMANDES DES CNI DEL 016/2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la nouvelle réforme gouvernementale, les demandes de Cartes Nationales d'Identité s'effectuent désormais uniquement dans les communes équipées d'un dispositif de recueil. Seulement 34 communes sont équipées du matériel en seine maritime. L'Association des maires de France qui est négociation avec le ministère de l'intérieur propose de prendre une délibération afin de s'opposer à cette réforme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et demande au gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

CONVENTION DE TRANSPORT SCOLAIRE**DEL 017/2017**

La communauté de communes Cœur de Caux possédait une délégation des transports scolaires. Ainsi une convention d'atténuation des tarifs existait entre Cœur de Caux et le département. La communauté de communes prenait en charge une partie des frais de transports scolaire et diminuait ainsi la facture pour les familles.

Suite au changement de communauté de communes la gestion du transport scolaire devient directe entre la commune et le département.

Il est proposé de passer une convention d'atténuation des tarifs avec le département afin que la charge pour les familles ne devienne pas trop importante.

La communauté de communes Cœur de Caux prenait auparavant en charge 60€, il est proposé que la commune prenne en charge le même montant.

Il y a environ 17 élèves sont prévues à la rentrée 2017/2018 soit un montant à charge pour la commune de 1020€.

La question est posée pour la prise en charge des transports pour les primaires. Monsieur le Maire répond que la question est à l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau de la côte d'albâtre. Plusieurs propositions ont été proposées au bureau qui devra trancher très prochainement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de signer la convention de participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux.

La question des primaires sera statuée ultérieurement après avoir pris connaissance de la décision de la CCCA.

APE POULO'CAUX**DEL 018/2017**

Alexandra GUEVILLE étant partie prenante de l'association de prend pas part au débat et au vote et quitte la salle le temps de la discussion.

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de subvention de l'APE Poulou'Caux adressée à la commune ainsi que au SIVOS.

Il est considéré que l'association relève de la compétence du SIVOS et qu'une participation de ce dernier sera systématiquement reportée sur le budget communal par la participation aux frais de scolarité.

Cependant, Monsieur SCHMIDT propose une mise à disposition matérielle plutôt qu'une attribution financière. Il lui est répondu que la salle est déjà mise à disposition pour la kermesse. Cependant la commune est favorable au prêt de la salle en cas de besoin. Après en avoir délibéré le conseil municipal délibère contre l'attribution d'une subvention communale pour l'APE Poulo'Caux a 5 voix contre et 4 pour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le bureau de Vote pour les élections législatives.

1^{er} tour – 11 juin 2017

08h – 10h30	HAVARD J.	QUAISSE G.	LAVICE J.P.
10h30 – 13h00	AUDRAN C.	GUEVILLE A.	
13h00 – 15h30	MOREAU S.	SERY M.	
15h30 – 18h00	LEGRAS M.	MICHEL D.	

2^{ème} tour – 18 juin 2017

08h – 10h30	LEGRAS M.	FILOQUE S.	AUDRAN C.
10h30 – 13h00	MOREAU S.	SCHMIDT M. ?	MICHEL D.
13h00 – 15h30	QUAISSE G.	SERY M.	
15h30 – 18h00	HAVARD J.	GUEVILLE A.	

- La Grainvillaise propose un devis pour la réfection du caniveau rue du Catelet. Le devis proposé est de 967.68€ TTC. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de commander les travaux.
- Le syndicat du Caux Central a relancé la commune afin d'obtenir un prix de vente pour la parcelle ZB30 située rue de la fosse clochon. Le conseil municipal souhaite s'assurer qu'aucun particulier n'est intéressé par l'achat de cette parcelle avant de fixer un tarif pour le Caux central.
Dans le cas où des habitants de la commune seraient intéressés, ils sont priés de se faire connaître auprès de la mairie.
- La commission urbanisme est sollicitée pour un CU situé chemin de la Hêtraie.
Monsieur le Maire informe que suite au nouveau règlement départemental de lutte contre l'incendie en vigueur depuis le 27 février 2017 l'urbanisation des villages va devenir difficile. En effet, les nouvelles règles de présence d'ouvrage assurant la lutte contre l'incendie à proximité des constructions sont de plus en plus drastiques et imposent des équipements important aux communes.
- Madame GUEVILLE ET Madame LEGRAS sont en charge de récupérer des informations sur les centrales de jouets pour le Noël des enfants.
- La fête des parents est maintenue au 11 juin à 11h00. Les invitations seront distribuées à la population fin mai. Sylvie MOREAU se charge de réaliser les courses, Gilles QUASSE et Alexandra GUEVILLE se renseignent des tarifs des fleurs à Fauville, Yvetot et Héricourt en Caux.
- Le conseil municipal valide les travaux du terrain multisport.
- Un point est fait sur les emplois de la commune.

La séance est levée à 22h50.